

Conseil d'Administration du : Dimanche 17 Septembre 2023
A 12H00 chez Mr. GAVIN Robert

Ordre du jour

- 1- AGE du 12 octobre 2023 (modification des statuts du CIL des articles 4 et 9).
- 2- Modification Règlement intérieur (site web).
- 3- C/R de la Réunion des Cil et Fédérations Métropolitains du 31/08/23 (Tram et BHNS).
- 4- Les Frères de Plymouth (débroussaillage).
- 5- Evolution de la menace de poursuite en justice suite à l'utilisation d'une photo sur notre site Web.
- 6- Subventions du CD.
- 7- Ouverture des cotisations des Adhérents 2024 sur le site web.
- 8- Modification assurance Responsabilité civile & Défense pénale & recours suite à accident. (Adhérents 80).
- 9- Bilan financier au Dimanche 12/09/2023.
- 10- Questions diverses.

Le Président
Robert GAVIN



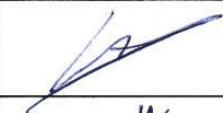


CIL Intercommunal Des Favières
& Lieux-dits Environnants

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Feuille de présence du Dimanche 17 Septembre 2023

Effectif du CA : 11 Présents : 7 Excusés : 4 Absents : 0

NOM	PRESENCE	SIGNATURE
M. BOLLONI	<i>Excusé</i>	
M. BOURREE	<i>Présent</i>	
Mme. CHAMP	<i>Excusée</i>	
M. FERAUD	<i>Excusé</i>	
M. GAVIN	<i>Présent</i>	
M. GOUEROU	<i>Présent</i>	
M. LAUER	<i>Présent</i>	
M. MARTINEZ	<i>Présent</i>	
Mme. MARTINI	<i>Excusée</i>	
M. MENJEAUD	<i>Présent</i>	
M. SIMON	<i>Présent</i>	

CORRESPONDANCE A ADRESSER CHEZ LE PRESIDENT

Robert GAVIN 1652 Rte de Tourris Les Favières 83160 La Valette du VAR
☎ 04 - 94 - 21 - 24 - 32 ☎ 06 - 47 - 66 - 50 - 43 ✉ president@cilfavieres.fr

Compte-Rendu de réunion du Conseil d'Administration

Dimanche 17 septembre 2023

Début de la Réunion 12H00

1 Modification des statuts du CIL des Favières :

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, lors du CA du 17/09/2023, a procédé au vote de la modification des statuts dans ses articles 4 et 9.

✓ 7 voix « pour » - 0 voix « contre » - 0 « abstention »

Le 12 Octobre 2023 lors de son Assemblée Générale Extraordinaire le CIL des Favières soumettra aux votes cette modification des statuts auprès de ses Adhérents. (Modifications des statuts du CIL en date du 24 Février 2022 marquées en rouge ci-dessous)

✓ **Nouvel Article 4.- SIEGE SOCIAL**

- Le siège social du Comité d'intérêt Local est fixé au Domicile du Président en exercice.

- Il pourra être modifié par décision du Conseil d'Administration (cf. à l'article 9).

- Les coordonnées du Président en exercice sont inscrites au « Règlement Intérieur du CIL » et sont communiquées aux Adhérents de l'association, à l'Elu chargé des Comités d'Intérêt Locaux en Mairie et à la Préfecture du Var.

✓ **Nouvel Article 9.- CONSEIL D'ADMINISTRATION – BUREAU**

- L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 8 à 15 membres élus pour une durée de trois ans et renouvelé annuellement par tiers par les sociétaires présents ou représentés à l'assemblée générale.
- Le conseil d'administration est habilité, par décision, à changer l'adresse du siège social du CIL.
- Le président préside le conseil d'administration et le bureau.
- Les membres du conseil d'administration sont indéfiniment rééligibles.
- Le conseil d'administration approuve le cahier de demandes de travaux, élaborées par le président.
- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.
- Le conseil d'administration pourvoira aux vacances qui pourraient se produire au cours de l'année.
- Les pouvoirs des membres ainsi désignés prennent fin à l'époque où doit normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.
- Le conseil d'administration dispose d'un bureau destiné à préparer et exécuter ses décisions et plus généralement à faire fonctionner l'association.
- Le bureau est composé des membres du conseil d'administration, dont certains se voient attribuer les fonctions suivantes :
 - ✓ Président.
 - ✓ 1^{er} Vice-président.
 - ✓ Vice-présidents (trois postes).
 - ✓ Secrétaire général.
 - ✓ Secrétaire adjoint.
 - ✓ Trésorier général.
 - ✓ Trésorier adjoint.
- Le bureau peut désigner des chargés de mission (Cf. à l'article 19).
- Tout membre du conseil d'administration ou du bureau qui briguera un mandat électoral sera démissionnaire d'office pendant la durée de la campagne électorale.
- Le titulaire d'un mandat électoral ne pourra être membre du bureau ou du conseil d'administration.
- Tout membre du conseil d'administration ou du bureau peut participer à des commissions, des conseils ou des comités municipaux ou extra-municipaux.

2 Modification du règlement intérieur du site web.

(Modifications ci-dessous en Rouge)

REGLEMENT INTERIEUR **DU C.I.L.**

Objet :

Le présent règlement a pour objet de compléter les statuts du Comité d'Intérêt Local **Intercommunal** des Favières et Lieux-Dits Environnants en précisant notamment ses règles de fonctionnement internes.

Etablissement et modifications :

Le présent règlement intérieur est établi et modifié par décisions du Conseil d'Administration (cf. **Article 9 des statuts du CIL**).

Adhésions :

- ✓ Les adhésions sont prononcées dans les conditions prescrites par les statuts (cf. Article 7 des statuts du CIL).
- ✓ Le Président tient à jour la liste des adhérents de l'association dont il dépose un exemplaire papier au siège du CIL.
- ✓ Les seules informations qui y figurent sont le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse mail et éventuellement le téléphone du membre.
- ✓ Un justificatif de règlement de la cotisation versée à l'association est adressé à chaque adhérent par le Président ou le Trésorier.

Membres associés, bienfaiteurs ou honoraires :

- ✓ Le CA peut nommer des membres associés ou bienfaiteurs du CIL.
- ✓ Les membres associés, bienfaiteurs ou honoraires sont dispensés de cotisation.
- ✓ Ils ne résident pas obligatoirement dans le quartier.

Réunions :

- ✓ Les différentes réunions des membres du CIL sont précisées dans les statuts de l'association (cf. Article 10).
 - Assemblée Générale annuelle ou Extraordinaire.
 - Réunion du CA trimestrielle.
 - Réunion du bureau sur demande du Président.

Signatures :

- ✓ Tout courrier à l'en-tête du CIL reçoit obligatoirement au moins le visa du Président ou du Secrétaire **Général**.

Siège Social :

- ✓ **Le siège social du Comité d'intérêt Local est fixé au Domicile du Président en exercice (cf. Article 4 des statuts du CIL).**
- ✓ **Coordonnées du Président :**
Monsieur Robert GAVIN 1652 Route de Tourris La chaberte 83160 La-Valette-Du-Var

Le Web Master, Mr Martinez Jean-Pierre, est chargé d'effectuer les mises à jour sur notre site web.

3 Subventions du Conseil Départemental et bilan financier :

- ✓ La demande de subvention auprès des Conseillers Départementaux a été faite.
Par retour l'accord d'obtention de la subvention nous a été signifié. Virement de 500 €.
- ✓ Bilan financier du CIL à ce jour : en Banque Postale : 1335,23 € & en Numéraire : 36 €

4 Préparation de la Réunion publique du jeudi 12/10/2023.

Préparatifs pour :

- ✓ Distribution des Flyers.
- ✓ Achats de boissons non alcoolisées pour le pot de l'amitié.
- ✓ Le mardi 10/10/2023 au matin, remise des clefs par la Mairie au Président.
- ✓ Le trésorier prendra les mesures nécessaires aux cotisations 2024 (5€).
- ✓ Le Web Master prendra les mesures nécessaires afin de pouvoir adhérer à partir de Hello Asso.
- ✓ Le mercredi 12/10 à 10H00, Mr Martinez, Mr Simon & Mr Gavin prépareront la salle.

Bilan des adhésions :

- ✓ 2022 / 53 Adhésions (11 Dames et 42 Hommes).
- ✓ 2023 / Le CIL compte à ce jour 49 Adhérents (9 Dames et 40 Hommes).

Répartition de la ventilation des FLYERS

M. Bolloni	* N° 816 au N° 1112 39 Tracts * Ciambellotti – N° 19 au N° 207 13 Tracts Total : 52 Tracts
M. Bourré	* Villa Karine - N° 33 jusqu'aux N° 805 et N° 806 Total : 71 Tracts
M. Martinez	* N° 1 et 7 Route du fort Coudon 20 Tracts * N° 1300 – 1311 - 1350 3 Tracts Total : 23 Tracts
M. Simon	* du Foyer Clos st Jean rond-point Soldani, Gaudissart, St Honorât, vallon de la Sorbière, pas de Louchon, D46, La Caladette, 197 Tracts * Ancien chemin du Revest à La valette 40 Tracts Total : 237 Tracts
M. Menjeaud	* N° 1789 au 2743 Route de Tourris 61 Tracts * N° 24 au 451 Ancien Chemin de Tourris 14 Tracts Total : 75 Tracts
M. Gavin	* N° 1652 Route de Tourris 32 Tracts * Chemin de la vieille Valette du N°100 au N°422 20 Tracts * Secteur la Moutte 34 Tracts Total : 86 Tracts

Soit 544 : Commande en mairie de 550 Flyers

NB : Les distributeurs des Flyers feront un état quantitatif des besoins en tract.

Modèle 2023 des Flyers distribués aux Habitants de notre secteur :

C.I.L des FAVIERES & LIEUX-DITS ENVIRONNANTS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Jeudi 12 Octobre 2023 à 17H30

Centre aéré Jean Gravrand

1970 Route de tourris 83160 la Valette du Var

Ordre du jour de la

« Rencontre Publique avec les Elus à 18H00 »

Départementale 46 « Route des Favières et Route de Dardennes » :

- La vitesse excessive, le non-respect des interdictions de doubler, les flux croissants de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement les trottinettes augmentent l'insécurité routière et les nuisances sur la Départementale 46.

Gaudissart, St Honorât, Le Pas de Louchon et Vallon de la Sorbière :

- Le nettoyage des abords du chemin inter-communal de Gaudissart.
- Le curage des fossés et de l'écoulement des Eaux Pluviales.
- L'entretien de la rivière « Le Gaudissart »
- La mise en place d'un candélabre au carrefour « Soldani ».
- L'accroissement de la population des sangliers.

Voiries diverses :

- Route de Tourris : Remise en état du bitume, création d'une piste pédestre, écoulement des eaux pluviales.
- Départementale 446 « Route du Fort Coudon » : Sécurité des promeneurs création d'une piste pédestre, marquage routier « horizontal et vertical ».
- Départementale 46 : « Route de Dardennes » : élargissement, aménagement des bas-côtés, éclairage, piste cyclable.

Pour tous renseignements, tous problèmes, toutes suggestions constructives, vous pouvez joindre :

Le Président : Mr Robert GAVIN :

Par courriel : president@cilfavieres.fr

Sur le site web : <https://cilfavieres.fr/>

Cotisation Adhésion pour l'année 2024 : 5 €

SVP : Ne me jetez pas dans la nature

5 Bilan des réalisations effectuées depuis l'AGE de Septembre 2022.

Département du Var :

Rond-point du col des chênes :

Rénovation du carrefour améliorant grandement la sécurité routière et la circulation des vélos. (Demandé depuis 23 ans).

- Création de 3 arrêts bus sécurisés,
- Accès à l'Ancien Chemin de La Valette au Revest sécurisé.
- Accès au futur lotissement « La Cerisaie ».
- Aménagement de l'îlot central par la Métropole Valettoise.
- Pistes cyclables.

Service Technique Métropolitain de La Valette du var :

D446 Route du Fort Coudon Inondations :

- Curage du fossé de l'évacuation des eaux pluviales entre le N°642 et le N° 805.

Route de Tourris :

- Remplacement de la barrière de sécurité du grand virage de la Route de Tourris.

Mairie de La Valette du var :

Ancien Chemin de Tourris :

- Goudronnage et réfection de l'ancien chemin de Tourris par la société Colas. (Travaux attendus depuis 40 ans).
- Aménagement et protection du container semi-enterré.

D446 Route du Fort Coudon :

- Mise en place de 3 feux dits « intelligents » afin de sécuriser la sortie des Résidents du N°642.

6 Participations à diverses activités et Réunions depuis l'AGE

- ✓ 24/10/2022 Réunion sur site concernant les travaux quartiers Gaudissart (Mr Martinez).
- ✓ 02/11/2022, Réunion des CIL et Fédérations Métropolitains (Président).
 - Délimitations de la ZFE
 - Mesures Crit'Air.
- ✓ 23/11/2022 réunion ONF (feux de forêt).
- ✓ NOV 2022 Création d'un compte Facebook du CIL des Favières (Mr Martinez)
- ✓ 20/01/2023 réunion sur site mise en place de feux dits intelligents au niveau du N° 642 Route de Tourris. (Président).
- ✓ 09/02/2023 Réunion conférence dans les locaux du CAUE de Toulon « Entrez dans la pierre » les carrières d'aujourd'hui. Orateur Mr. Soulier Frédéric Directeur des carrières de la Soméca. (Président).
- ✓ 25/03/2023 rencontre de terrain Mairie d La valette (Président).
 - Feux intelligents N° 642 route de Tourris.
 - Dégradation chaussée au N° 2231 Route de Tourris.
- ✓ 27/03/2023 réunion sur site mise en place de feux dits intelligents au niveau du N° 642 Route de Tourris. (Mr Martinez, Mme Martini).
- ✓ 07/04/2023 Assemblée Générale Ste Claire La Valette. (Président).

- ✓ 12/04/2023 Réunion Vinci. (Président).
- ✓ 29/04/2023 Demande aux Conseillers Départementaux pour l'obtention de la subvention Départementale de 500 €. (Président).
- ✓ 03/05/2023 Réunion en mairie pour la coupe des arbres et haies de la centrale électrique suite aux directives de l'ONF. (Président).
- ✓ 08/05/2023 Cérémonie militaire.
- ✓ 14/05/2023 Marche du Coudon (Président).
- ✓ 25/05/2023 Réunion Trimestrielle des Associations de La Valette. (Président).
- ✓ 06/06/2023 Réunion de terrain avec la mairie de La Valette. (Président).
- ✓ 22/07/2023 Tapage nocturne au 1977 route de tourris.
- ✓ 29/07/2023 Lettre en mairie de La Valette pour tapage nocturne. (Président).
- ✓ 31/07/2023 rencontre avec les CIL valettois pour demander la fermeture des accès au Mont Coudon pendant la période estivale de Juillet & Août. (Président).
- ✓ 31/08/2023 Réunion des CIL et Fédérations Métropolitains (Président).
 - Bus en site propre, BHNS et/ou le TRAM pour la métropole Toulonnaise. (Exposé par Mr Guyetand du CIL Valettois de La Coupiane).
- ✓ 18/09/2023 Cocktail en Mairie par Mme Massi Maire de Toulon. (Président).
 - Projets verts Toulonnais végétalisation : des cours des écoles, des parcs (Les Lys) et des places diverses (quartiers Barbès et St Jean du Var).
 - Réunions d'informations programmées trimestriellement.

7 Les Frères de Plymouth.

La confrérie se propose d'effectuer le débroussaillage des zones protégées et Natura 2000 devant être entretenues au titre de la protection des feux de forêt. (ONF).

Une réunion Mairie, Confrérie et CIL sera programmée pour la fin de l'année 2023.

8 Assurance responsabilité civile du CIL.

- ✓ Une modification du contrat d'assurance de la société Allianz a été fait afin d'augmenter le nombre de personnes en réunion publique. Nouvel nombre 80 participants.
- ✓ L'augmentation de la cotisation est substantielle.

9 Bilan du site Web.

- ✓ Le site a fait l'objet de plusieurs demandes d'indemnisation financière par une société suisse pour « édition d'une photo à caractère privée ».
 - Lors du remaniement et le refonte complète du site par le « Web Master » du CIL Mr MARTINEZ, la photo a été retirée. Depuis, aucune demande d'indemnisation n'a été reformulée par la société d'éthique suisse.
 - Le dossier pris en charge par notre Avocate (Fille de M. Lauer) est arrivé à son terme.
- ✓ Un courrier de remerciement auprès de l'Avocate a été fait par le Président.

Fin de la réunion 13H00'

Le Président
Robert GAVIN



La Secrétaire Générale
Anne Martini

